

COMPOSITION DU CONSEIL DE QUARTIER MUETTE NORD

1er collège : les élus



Danièle GIAZZI
Maire du 16e arrondissement



Hanna SEBBAH
Adjointe au Maire
Chargée des associations et
des quartiers Muette



Pierre AURIACOMBE
Conseiller de Paris, chargé des
relations avec les ambassades



Yves HERVOUET DES FORGES
Conseiller d'arrondissement



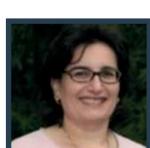
Marc LUMBROSO
Conseiller d'arrondissement



Emmanuel MESSAS
Adjoint au maire, chargé de la
santé, des personnes âgées et de
la politique du handicap



Jacques-Frédéric SAUVAGE
Adjoint au maire
chargé du logement



Ghislaine SALMAT
Conseiller d'arrondissement

2e collège : les associations



Olivia BERNANOSE
Les enfants de Passy



Michèle ZIVY
CLIS



Bernard de CHAZEUX
CLIS



Jean-Claude MOYNE
Rotary Club



Laurent SIMEONI
Croix rouge française



Estelle ZYLBERSTEIN-ORTIZ
Association Générale
des familles du 16e



Clément FULDA
AS Passy



Benoît BRIOT
Association des commerçants
de la rue de la Pompe

3e collège : les habitants



**Jean-Philippe
LOYER**



**Nicole
RICHARD-
GRUFFAZ**



**Mohamed
MOUMARIS**



**Stéphanie
OUDIN**



**Jacques
LANGLAMET**



**Mathias
HAMON**



**Pierre
DEROUX**



**Elisabeth
CAZY**

PROPOSER PARTICIPER
DÉBATTRE
ÉDUCATION DAUPHINE CHAILLOT
INNOVATION
ENSEMBLE MUETTE NORD IDÉES
AGIR MUETTE SUD DIALOGUE
AUTEUIL NORD CITOYENNETÉ
AUTEUIL SUD VEGETALISATION
INFORMATION
DÉMOCRATIE LOCALE
CONCERTATION

Si vous souhaitez recevoir les actualités de votre conseil de quartier, inscrivez vous sur la liste de diffusion en remplissant le formulaire sur le site internet de la mairie du 16e : www.mairie16.paris.fr rubrique «Vie citoyenne»

Pour plus d'information, contactez les coordinateurs des conseils de quartier : conseilsdequartier16@paris.fr 01 40 72 18 78/87

LE BUDGET DES CONSEILS DE QUARTIER

Les conseils de quartier sont dotés des moyens matériels nécessaires à leur bon fonctionnement dans le cadre de la subvention votée par le conseil de Paris et dont ils décident l'affectation.

A QUOI SERT-IL ? MONTANT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	3 305 €	8 264 €
	<ul style="list-style-type: none">• Financer des animations (repas, spectacles...)• Développer l'information auprès des habitants• Assurer le fonctionnement du conseil (photocopies, timbres, sécurité...)	<ul style="list-style-type: none">• Proposer un aménagement d'amélioration durable de la qualité de vie dans le quartier• Solliciter l'acquisition de mobilier urbain

QUELQUES EXEMPLES



Achat de structure d'éveil halte garderie Chaillot
Achat d'éléments de cuisines crèche Lauriston
Structures de motricité crèche du Trocadéro
→ Investissement



Salle de sciences à l'école La Fontaine
Tracés sportifs dans plusieurs cours d'école
Installation de tableaux numériques
→ Investissement



Installation d'agrès sportifs à Dauphine
Animation «sport en plein air»
Ring de boxe gymnase des Bauches
→ Investissement



Installation de jeux square Debussy
Rénovation de l'aire de jeux Parc Sainte Périne
Mini Foot square Thomas Jefferson
→ Investissement



Ciné-club d'Auteuil Sud
Cinéma en plein air au jardin du Ranelagh
Troc livres au jardin du Ranelagh
→ Fonctionnement



Vide grenier au parc Sainte Périne
Chasse aux oeufs Parc de Passy
Animation de Noël à Muette et Auteuil Nord
→ Fonctionnement

Le 16ème arrondissement de Paris est doté de 6 conseils de quartier qui animent des réunions publiques et organisent des événements pour tous afin de dynamiser la vie de quartier .

Le conseil de quartier c'est :

- ✓ Un lieu d'échange et de discussion
- ✓ Un lieu d'information
- ✓ Un lieu de convivialité
- ✓ Un lieu ouvert à tous

Les conseils de quartier sont des lieux d'information, d'écoute, de débats et d'expression concernant les projets d'aménagement du quartier, la vie de quartier ou encore l'amélioration du cadre de vie.

Les conseillers de quartiers préparent les réunions publiques du conseil et déterminent l'ordre du jour. Ils organisent l'information et le débat à l'échelle du quartier. Ils peuvent mettre en place des commissions thématiques.

Chaque conseil de quartier dispose d'un budget propre. Il est composé d'un budget de fonctionnement d'un montant de 3 305 euros par conseil de quartier et d'un budget d'investissement d'un montant de 8 264 euros par conseil de quartier.

le conseil de quartier est consulté par le Maire sur toute question intéressant le quartier. Il peut également faire toute proposition au Maire et saisir le conseil d'arrondissement pour transmission au Conseil de Paris.

LE
16



Le conseil de quartier

MUETTE NORD